

Bonjour,

Nous désirons vous informer que le [Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable](#) a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 10 mars et que les modifications entreront en vigueur le 25 mars.

La page [Web](#) sur le plomb du Ministère a été mise à jour pour annoncer ces modifications réglementaires et présenter les outils (guide et autres) pour accompagner les responsables de systèmes de distribution avec leurs nouvelles obligations réglementaires. Notez que quelques mises à jour de ces outils seront réalisées dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Cordialement,